

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE



MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE  
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,  
SALARIES AND PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

PERSONNEL SERVICE

BUREAU DU PERSONNEL  
FONCTIONNAIRE

ESTABLISHED PERSONNEL  
BUREAU

Service-Ethics-Performance

77001600

**DECISION N°** \_\_\_\_\_ /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF DU  
Portant affectation de personnels.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;  
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n° 000883/MINFOPRA du 07 février 2022 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2019-2021 ;  
considérant les lettres n° 01946/CF/CAB/PM du 07 février 2022 et n° 01110/CF/CAB/PM du 27 avril 2022,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Section : **Administration Générale**, Promotion **2019-2021**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés dans les **Services du Premier Ministre**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTION
1	EDJIMBI ETONG Florence Madeleine	F-135635	AGA
2	FARIDA GAMBO HAMAN	A-135671	

**Article 2.**- Les soldes et accessoires de solde des intéressées seront imputés au budget du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative jusqu'au 31 décembre 2022.

**Article 3.**- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

05 SEPT 2022

**AMPLIATIONS :**

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- SPM/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSEES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le



Joseph LE